

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 495 (2026)

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 4 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement 495 (2026) concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement no 495 (2022)

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/> ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 9 février 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 9 février 2026.

Donné à Carignan, ce 9 février 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière